**Financements européens pour les syndicats : Approche future**

*Contexte*

En 2014, la Commission européenne (CE) a lancé deux appels à propositions :

1) sur l'éducation au développement et la sensibilisation au sein de l’UE (Programme DEAR) et

2) sur l’Économie informelle dans les pays en développement.

Suite à l’intérêt exprimé par les organisations du RSCD, le secrétariat a organisé deux séminaires de réflexion[[1]](#footnote-1) qui avaient pour but de définir des stratégies communes sur la meilleure façon de mettre à profit ce potentiel.

Ces séminaires ont débouché sur deux propositions de projet (notes de synthèse) qui ont finalement été soumises à l’UE.

*À la pointe*

Bien que ces propositions aient, toutes deux, été rejetées par la CE, les grilles d’évaluation font clairement ressortir des différences d’appréciation basées sur le contenu mais aussi sur le rôle-même des syndicats dans les domaines concernés par les appels à propositions.

Résultats concernant le programme DEAR :

La Note de synthèse a obtenu une note inférieure aux propositions approuvées pour l’étape suivante du processus. Cela signifie qu’elle était adéquate du point de vue technique mais que d’autres propositions étaient meilleures qu’elle.

Points forts : Pertinence générale ; cohérence de l’action ; analyse de la problématique

Points les plus faibles :

- Pertinence aux besoins et contraintes particuliers des pays cibles : 2.5/5

- Définition et choix des bénéficiaires finaux et des groupes cibles : 3/5

- Faisabilité de l’action au regard des objectifs et des résultats attendus : 3/5

Résultats concernant l’économie informelle :

* Pertinence de l’action : 6/10
* Pertinence aux besoins et contraintes particuliers des pays cibles : 3/10
* Définition des groupes cibles et des bénéficiaires et pertinence des propositions à leurs besoins : 1.5/5
* Aspects à valeur ajoutée spécifiques (environnement, genre, handicap, minorités) : 2/5
* Cohérence de l’action et analyse de la problématique : 4/10
* Faisabilité de l’action et cohérence avec les objectifs/résultats : 4/10

*Perspectives et défis futurs*

*Perspectives*

Deux appels à propositions seront lancés en 2015 dans le cadre du Programme de la CE en faveur du rôle joué par les organisations de la société civile et les autorités locales dans le développement :

* Éducation au développement et sensibilisation (DEAR)
* Soutien aux réseaux régionaux du Sud

Voir Priorités 2 et 3 dans le document accessible via le lien suivant :

 [Programme pluriannuel OSC-AL 2014-2020](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/2/2b/CSO_LA_MIP_CSO_LA_2014_2020_EN.pdf) 

En 2016, des appels à propositions seront lancés dans le cadre du Programme de la CE sur les biens publics mondiaux et les défis (BPMD). Le BPMD s’articule autour de plusieurs domaines stratégiques :

1. Environnement et changement climatique
2. Énergie renouvelable
3. Développement humain (santé, éducation, égalité hommes-femmes, protection de l’enfance, emploi/travail décent/inclusion sociale/protection sociale, croissance/emplois/secteur privé)
4. Sécurité alimentaire et agriculture durable
5. Migration et asile

Voir domaine stratégique 3 dans le document accessible via le lien ci-dessous (p.60 et « Flagships » en fin de document) :

[Programme pluriannuel BPMD 2014-2017](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/2/20/C_2014_5072_F1_ANNEX_EN_V2_P1_774176.pdf) 

*Défis*

→ Les ONG de développement traditionnelles sont encore largement considérées par la CE comme la référence en matière de sensibilisation et d’éducation au développement. Nous devons accroître notre visibilité et renforcer notre influence politique vis-à-vis de la CE. Comment ?

→ Les Réseaux de développement régionaux auront la possibilité de soumettre des demandes de financement à la CE. La CE a cette fois introduit une nouvelle procédure d’octroi basée sur un appel à propositions, qui constitue la première étape de la sélection, suivi d’un accord-cadre. La CE prévoit de sélectionner un maximum de 5 programmes. Comment s’organiser pour soutenir les organisations régionales?

→ Le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux ne sont pas suffisamment pris en compte dans l’actuel Programme pluriannuel. Il nous reste encore une possibilité de contribuer durant le processus de rédaction du Plan d’action annuel-PAA 2015, auquel le Parlement européen participera en vertu de son droit de regard. Comment assurer la meilleure coordination à cette fin ?

1. Séminaire de Florence sur l’éducation au développement <http://www.ituc-csi.org/report>, septembre 2013 ; et séminaire de Lomé sur l’économie informelle, février 2014. [↑](#footnote-ref-1)